#### LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du Jaurnal. de Roubaix.

Versailles, 9 fév ier 1874. On commence à voir clair dans la ques-tion de l'opéra. M. Cail'aux a communiqué aujourd'hui à la commission du budget son rapport aur ce problème qui préoccupe la population Barisienne beaucoup plus que le problème politique.

Il résulte de ce travail qu'il a été déja

dépansé au nouvel opéra 46,500,00 · francs, savoir : 10,000,000 pour l'achat des terreios, savoir : 10,000 pour l'achat des terreios, savoir : 10,000,000 pour l'achat des terreios de l'achat d 33,500,000 francs pour les constructions et 2,500,000 francs pour la confection des má-

En outre les travaux de construction ou d'embellissement des rues voisines out coûté à la ville de Paris 11,500 030 f ,ce qui porte la dépense totale liquidée en ce moment la 58 millions.

H faudra encore deux millions pour l'ameublement, les archives, la décoration du buffet et du fumoir, la restauration de la musique, l'achat des instruments brûlés et la construction de quelques machines.

On ne doit pas nou plus oublier que la suiface du nouvel opéra étant beaucoup plus grande que celle de l'ancien, coûtera beau-coup plus à chausser et à éclairer. Mais cette dépense sera plus que compensée par l'accrois-sement de la recette, qui sera de 3,000 francs

de plus par soirée à raison du plus grand nombre des places.

Pour cet ensemble de dépenses, M. le rapporteur a demande que l'on inscrivit au budget de 1874 un crédit de 3 millions 200 pag.

Il a en même temps communiqué à la unission une combinaison financière dese à si aplifier la liquidation

'l s'agirait d'ouvrir un cré lit de 9.500,000 francs à tout entrepreneur qui se chargerait de terminer les travaux au moyen de cette avance, en en payant l'intérêt au taux actuel des bons du trésor, et remboursant le capi-tal en huit ancuités. On allouerait en ou-tre 60,000 francs pour le déblaiement de l'ancien Opéra.

Le gouvernement demande à être auto-risé à traiter dans ces conditions si elles viennent à lui être off-rtes.

Le reste de la séance a été consacré à l'allocation d'une somme de 12,000 francs pour le rétablissement de la censure dra-matique et d'un traitement pour les nou-velles fonctions de sous-secrétaire d'Etat à

l'instruction publique, Pour en fioir avec les qu stions financières nous annoncerons que la commis-sion du budget de 1875 vient de compléter

son organisation.

Elle a nommé président M. Mathieu-Bodet; vice-présidents MM. Raudot et Daru; secrétaires MM. Baldoux, de Rainne-

ville, de Bastard et de Ravinel. L'ensemble de ces nomications prouve que l'influence, dans cette commission, ap-partient aux députés des centres et notamment du centre droit.

Il y a eu aujou d'hui réunion de la com-

If y a eu aujou d'un réunion de la com-mission chargée de statuer sur !a mise en accusation de M. Bloncourt, pour participa-tion à la Commune. Cette commission s'est d'abord donné pour président M. Brame et pour secrétaire M. Lebraly, deux membres du parti censerva-

On a ensuite décidé de demander au gouvernement la communication de toutes les pièces relatives à cette affaire. Enfin, certains membres de la commission ont été chargés d'inviter M. Bloncourt à fournir les explica-

tions qu'il jugera utiles à sa défense.

M. Bloucourt n'ayant pas reparu depuis la séauce où son nom a été prononcé pour la première fois, tout porte à croire qu'il a préféée une sage retraite aux plus ingénieuses explications.

Nous éprouvons quelque embarras à entretenir eucore nos lecteurs de la commission constitutionnelle. Car la séance d'aujour-d'hui a consisté à défaire ce que l'on avait fait dans la séauce précédente

On sait que le dernier débat avait produit la prise en consi lération du système de M. Chesnelong, lequel admettait la représenta-

C'est impossible! fit-elle avec ex-

- Demandez-le lui vous-même, ri-

Léna pâlit et son visage prit une

mante autour d'elle

posta Charles, la première fois qu'il

en pingant ses lèvres minces comme si

elle enfin, les nobles ne font pas de

Elle fit une révérence brève et s'é-

Charles la suivit des yeux jusqu'à

son entrée à la ferme. Elle ne s'était pas

retournée. Sur le seuil seulement, elle

jeta en arrière un coup d'œil rapide et

Stoneim en songeant que le hasard de cette rencontre l'avait, selon toute pre-

babilité, mis en présence d'une amie ou d'un complice de ce passé si bien

caché dont le mystérieux Kottgerber ne

qui avait soulevé le rideau de sa fenêtre,

se fut assurée que le visiteur de l'étang

s'était définitivement éloigné, elle s'ap-

procha d'une glace et contempla quel-

ques secondes son visage morne que le

Près de la petite glace éraillée était

un cadre rustique, un de ces dague-réolypes primitif- qui précédérent et préparèrent le règne de la phytogra-

Lorsque par un rapide examen, Léna

- Vous vous moquez, monsieur, dit-

elle se fut repentie d'avoir parlé.

viendra à la ferme.

Elle ram

expression de dureté subite.

confidence aux paysannes.

loigna à grands pas.

laissa retomber la porte.

parlait jamais.

froid avait bleui.

thou des intérêts et le suffrage à deux degras de manière à maintenis une certaine unité entre le système politique et celui de l'élec-

torat menicipal.

Appurd hui, après de longs débats, la commission a abandonné ce projet par 19 voix coutre 9.

sont MM. Dufauce, haboulaye et Ce sont MM. Dufaure, haboulaye at Vacheret qui ont oblenu ce né ultat La discussion a même pris une tivacité de langage qui a nécessité, un instant, l'intervention conciliante de M. de K rdrel.

M. Vacherot a été jusqu'à qualifier le système Chesnelong de mystification du suf-

Tout en reconnaissant que cette loi serait efficace, il a prétendu qu'elle serait d'une officacité odieuse, et qu'il aimerait encore mieux le système du cens électoral.

S-lon M. Laboul-ye, des députés n'ont même pas le droit de restreindre à ce point la participation des électeurs à la vie pu-blique. Un plébiscite seul pourrait investir les mandataires, du peuple d'un pouvoir aussi

Mr. Dufaure a prétendu que si pareille loi venait à être appliquée, elle soulèverait de tels ressentiments parmi les déshérités du suffrage que son effet le plus probable serait d'auticiper et de grandir, ces soulèvements de la démagogie auxquels on veut faire

Quel est donc le texte de loi qui soulevait tout cet orage? Le voici dans toute sa te-

Art 1er - Le suffrage est universel et à deux degrés avec la proportion de deux élec teurs secondaires pour cent électeurs grimai-

Art 2. - A ces électeurs secondaires il sera adjoint un nombre égal des plus forts

M. Chesnelong n'a pas eu de peine à se défendre des reproches peu parlementaires dont son œuvre avait été l'objet.

Sans souger à mystifier personne, il a déclaré avoir pour but avoué de briser le despotisme du nombre, lequel constitue dans l'électorat un maitre incapable et aveugle. Par une téolique pleine d'à propos, l'orateur t fait observer que le suffrage, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est un véritable

suffrage à droiz des degré est un comu cond degré c'est la à laquelle ce comité quete les noms de ses caudidats. Au demeurant M. Chesnelong et ses amis se réservant de représenter leur systè-me en séance publique. Ils auront fait jus-qu'au dernier moment les eff ets que leur commande l'imminence du péril social.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M BUFFET. Seance du l'undi 9 février.

La séauce est ouverte à 2 h. 15.

La lecture du procès-verhal ne donne lieu aucun incident. Il est procédé au tirage au sort mensuel

Cette opération commence à 2 h. 20 et se

termine à 3 h. +5. L'Assemblée reprend ensuite la discussion

des nouveaux impôts. L'article 1er du projet de la commission est adopté sans débat.

M. Vitale demande que les nouveaux impôts proposés par la commission soient rem-placés par l'application d'un deni-écime sur toures les impositions directes et indirectes portées sur le budget. La pri-e en considération de cet amende-

ment et son renvoi à la commission du budget sont mis aux voix et rejetés. M. Francisque Rive combat l'art. 2 et no-

tamment le dioit sur les actes extra judi-L'or teur fait ressortir l'effet que le nouvel

impôt produira sur les protêts.

M. Mathieu-Briet, au nom de la commission du hadget, déclare que, de deux manvais impôts, il convient de choisir le oins mauvais

M. Wilson s'attache à démoutrer par des exemples la caramère excessif d'un impôt qui pesera principalement sur les mineurs

Après quelques observations de M. André,

It représentait Léna à seize ans, forte et b-lle, avec des joues fraîcnes sous un gran i front intelligent, et ses mêmes yeux énergiques qu'un rayon de ten-dresse remblait adoucir.

Le regard de Léna tomba sur cette image de sa jeunesse déja flétrie et un sourire décolore entrouvrit ses lèvres. Le paysan Schnerb était assis devant un feu de tourbe et grillait ses grandes

jambes avec une satisfaction visible. - La semaine est bonne, Léna, dit-il en se renversant sur son siège, tu devrais aller à la ville me chercher une bonne bouteille de Rhum, la plus vieille que tu pourrais trouver chez Krauss et

Nathann. - Encore !... Il doit y en avoir dans l'arnoire cependant.

- Je l'ai terminé ce matin. Le temps Le jeune homme reprit le chemin de est dur. Et puis il fallait bien trinquer avec Otto.

- Vraiment, fit-elle avec ironie, c'est bien de l'honneur qu'il vous fait là.

- Il se forme, dit le paysan avec un coup d'œil sournois où pétillait une malice saturfaite.

- Vous y prenez peine. Il vient souvent il me semble.

- T'en plaindrais-tu, par hasard? Oh !... je ne le vois guère, moi. Et, d'ailleurs, ce n'est pas pour sa pauvie amie Léna qu'il prend la peine de se deranger, jusqu'à trois fois dans une Semaine.

- To crois? ricana Schnerb.

- Out.

Et tu en reison. It au forme, to dische Y etter moisendure quand toe

(de la Charente); Mr. la ministre des finances fait reservir que notre situation actuelle read nécessaire l'impôt proposé.

Le ministre ajoute que cet impôt est rela-tivement modéré. M. Faye demande comment on découvrira

la limite qui sépara los actes judiciaires des actes extraordinaires. d'exceptir certains L'orateur propose d'excepter certains actes extra judiciaires intéressant surtout la

Classe payare.
M. Matnieu-Bodet combat cette proposi-

Il ajoute que les actes extra-judiciaires sont parfaitement définis.

M. Faye demande le renvoi de l'article 2

à la commission. La commission n'accepte pas ce renvoi. M. Francisque Rive insiste pour le ren-

L'article 2 du projet de loi est adopté par 392 voix contre 273.
La prise en considération de l'amendement de MM. Acloque et Féray est repoussée.
La séauce est levée à 5 h. 45.

La Presse annonce que le voyage du Président de la République en Normaudie et en Bretagne est déci4é en principe. Les préfets de ces régions viennent d'être prévenus officieusement de la visite prochaine du maré-

L'Ordre prétend que le voyage projeté de M. le président de la République en Breta-gue aurait lieu aussitét après le dépêt des lois constitutionnelles.

D'après le Gaulois, M. Mariot, correspondant du Daily Telégraph, vient d'adresser une lettre à M. de Broglie pour affirmer l'exactitude du récit publié par le journal anglais et reproduit par plusieurs feuilles

M. le duc Decazes vient de communique officieu-ement aux trois Etats qui ont pris part à la conférence monétaire que la Ban-que de France et la Banque de Belgique recevraient les pièces d'argent des quatre Etats pendant l'année 1874.

Le Journal officiel a publié le tableau des receites des chemius de far pour les trois premières semaines de 1874. Il atteste, malheureusement, une diminution de trafic,

excepté pour les ligues du Midi.

La Compaguie de Paris-Lyon-Méditerra-née perd 630,080 fr.; le Nord, 430,000 fr.; l'Ouest, 200,080 fr.; Orléans, 673,000 fr.; l'Est. 240,000 fr.

La moyeune de ces chiffres additionnés

arrive à 100,000 fc. par jour.

Le Standard publie la dépêche suivante dont nous lui laissons toute la responsabi-

Copenhague, le 6 février. Des bruits extraordinaires ont cours ici relativement à une allience avec la Prusse en vue d'une guerre contre la France.

Je ne les garantis pas, mais il est de fait que la Prusse achète d'immeuses quantités de foin et d'avoine en Danemark. La visite du prince de Galles est incer-

### ETRANGER

Rome, 4 février. Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Dans cette même séance où Viscon-ti-Venosta n'a pas rougi de baiser la main de fer qui a frappé un général italien, les députes out discuté et approuvé une loi inique qui, sous le prétexte spéci-ux de rendre l'in-truction obligatoire, tend à éliminer les instituteurs catholiques de l'éducation de la

Et d'abord l'instruction est déclarée obligatoire mais non pas gratuite, les commu-nes étant autorisées à imposer une taxe scolaire. L'application de ce nouvel impôt sera facultative. car il appartiendia aux couseils communaux d'accorder des exemptions aux familles qui en seront jugées aignes, c'est-à dire aux familles qui font profession de libéralisme et d'impiété.

fondsétaient bas finissait par me fatiguer. Le faire venir chez moi est bien plus

Léna haussa les épaules avec dédain. - Amsi, vous avez frouvé un moyen

de l'amener à ce degre de servilité ? - Oh ! ce n'était pas difficile. Otto est peureux, mais surtou: Otto est

ingrat. - Ingrat !... quand il vous comble ? - N'aurait-il pas dù, carrément, m'acheter la ferme que je convoite et dont il me faut lui soutirer le priz florin par florin

- Vous oubliez que la bourse même de son ami n'est pas inepuisable, et que vos demandes, a vous, sont incessanies.

- Possible. En tout cas, l'heure serait mal choisje pour abandonner le vieux Schuerb... si complaisant et si discret. On va sa marier à l'hôtel Liemann... et les choses doivent se passer en douceur.

- Qui se marie ? - Le banquier Liemann avec la fille de son associé. Otto est garçon d'honneur.

- En altendant micux ? grinça la graude fille avec colère. Cette odieuse conversation, à laquelle

Leus se prétait par saccades, avait un instant détourné le cours de ses pen-

Elle y entra brusquement. Avec une vivacité nerveuse, elle releva son capu-chon, enfila d'apais gante de laine, s'en-Viluppa de se cipate et ca dirigen vers

Mala là oh selate toute la haine sectaire que nourrit le gouvernement italien contre le Christ et sa religion, c'est dans l'article définissant les matières qui formeront le programme des écoles élémentaires. L'ensei-guement religioux en est formellement exclu. On ne tolère a dans les écoles que le catechisme civil e qui trait-ra des droits et des devoirs des clayens ainsi que des prin-cipes de justice et de morale sur lesquels sont basées les institutions de l'Etat. Les instituteurs qui n'introduiront pas ce caté-chisme dans leurs écoles seront exclus de l'ens-ignement d'après un autre article de la

même loi. I su-t besoin de stigmatiser la justice et la morale obligatoires telles que saura les enseigner un gouvernement dont l'histoire est un tissu d'usur ations ?

Je compulse la chronique courante et j'y trouve que les élèves du pensionnat com-munal de la ville de Chiari viennent d'envover une lettre caffectu u-e au forban de la civilisation, Joseph Garibaldi. Le héros leur a répoudu :

#### · Mes chers amis,

» Je vous renvoie un cordial salut, et je vous suis bien reconnaissent.

La jeune-se italieune doit Abhorrer les prêtres et leura protecteurs.

Voità pour la morale!
Quant à la justice italienne, elle n'est
pas moins célèhe. Nous la voyons à l'œuvre
en ce moment où les spoliateurs de l'Egliso romaine se partagent les propriétés religie ses qu'ils ont fini d'annexer. Le géne Menabrea s'installe au couvent du Ges près de la cellule que sonc ifia S. Ignace Loyola. Le syndic Pionciani loge ses gare municipaux dan- le magnifique couvent d' racœli. D'autres satrapes révolutionnai déshonorent les maisons religieuses ou véc rent les Thomas d'Aquin, les François d'A sise. les Bonaventure, les Philippe de Ne les Camille de Lellis Les spoliateurs no officent par surcrolt le spectacle hid-ux leurs querelles sur le partage du butiu. Pie ciani trouve insuffisants les 32 couvents

hentes entre les organes municipaux et journaux quirinalistes proprement dits.

Dans la chaleur de la di cussion, les se taires de la presse avouent avec la bruts franchise du crime leurs projets d'avenir.
parlent de trausformer l'église de St. Igne en bibliothèque nationale, le Gesù en the de Saint-Sylvestre en pusous pour le service la questure; le Panthéon, aujourd'hui déi à Marie sous le vocable de Notre-Dan des-Martyrs, en temple ou salle d'asile po tous les scélérats divinisés. Après les co vents, les églises, c'est dans la logique

le ministre des cultes, Vigliani, a livrés municipe. De là une dispute des plus v

On vent rendre au Souverain Pontife on veut renare au Souverain Pontite séjour de Rome n'olérable. Mais Pie I image vivante du Bou Pasteur, ne quitte le troupeau que contraint par la violenca. Notre Saint-Père le Pape recevait, il y quelques jours, les apprentis d'un institut

quelques joues, les apprentis d'un institut bienfaisauce. « A quel genre de travail destines tu, mon enfant » demanda Pie à l'un d'eux. « Père saint, répondit l'e fant, j'apprends à faire d's caisses et d'mell s. » — « A merveille, il faudra me faire quelques malles, car mes ennemis travaillent à me chasser de Rome. Il est vrai que je suis bien autrement obsticé qu'ux. Le ne sortiral d'ici que lorsque ily serait. Je ne sortirai d'iri que lorsque j'y scrait absolument forcé. Quoi qu'il en sort, pré-pare les malles... elles serviront pour d'au-

P. S. Sur le point de clore ma lettre, apprends que la Chambre a rejeté par un vote au scrutin secret le projet de loi sur rote au scrutin secret le projet de loi sur l'instruction obligatoire qu'elle avait appouvé dans les volations par appel neminal. C'est la une manœuvre parlementaire qui n'a d'autre but que d'ébrauler le ministère. En effet Scialaja, ministre de Hostruction publique, a donné sa d'mission. Si la gauche reussit à le remplacer par un des siens, comme on s'y attend, le projet de loi sur l'instruction obligatoire sera renforcé par des dispositions encore plus hostiles aux insti-

La général La Marmora a anvoyé de Florence sa démission de député.

CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF

- Et le rhum! hurla Schnerb en se retournant. Elle lit un geste vague que son père

pouvait int rpréter a son gré pour ou contre ses désirs.

— Je te déclare une mauvaise fille si tu ne m'en rapportes pas, cria-t-il cependant pour n'avoir rien à se repro-

Elle courait déjà sur la route de Vienne, agile et comme portée par un souffle invisible. Elle ne pensait point au gel et ne sentait pas la terre dure crier sous ses pieds.

Elle ne s'arrêta que lorsque la respiration lui fit lapte; sa poitrine oppre sée se refusait à celte course folle. Ette regarda autour d'elle pour s'orienter, car la grande ville lui était peu familière. Les fauteu uent dépasses; avec une ou de ux indic it ons, elle toucherait

En effet, dx n nutes après, elle se présentait hardime. untel Liemann. Le concierge ne fit aucune difficulté de la laisser monter. Le valet de chambre ful plus réservé. Que voulait-on à son maître? son maître ne recevait pas dans l'après-midi.

Dites à M. Kottgerber que Léna Schnerb désire le voir à l'instant, ré pondit-elle avec une fierté qui en imposa au terrible Fruz.

Celle première surprise, dont il ne se défendit pas, fut suivie d'une autre encore plus grande dont le valet de chambre sut quelque peins à se remet-

LA muture,

# ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier est mort M. Jean-Baptiste Bossut-Grimonprez, ancien n gociant, ancien maire de Roubaix, ancien conseiller gé-néral, chevalier de la Légion d'Honneur. M. Bussut avait 84 ans.

C'etait un housme de bien, un citoven d'élite. Nous essayerons de retracer les principales phases de sa belle existence, consacrée presque tout enuèreau service de sa ville natale.

Notre population s'est émue à juste titre des vols qui, depuis plusieurs mois. se sont muit pues a des intervalles si rapproches It y a là une situation qui ne saurait se prolonger, et on sedemande de toutes parts si notre service de police est suffisant. Certes on ne met pas en doute le zèle et le dévouement de ceux qui le dirigent; ils nous ont donné maintes preuves de ce que l'on peut attendre d'eux. Mais on croit généralement que la nombre des agents est de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être dans une ville aussi importante qui, par son voi-inage de la

trat de la f con la plus grossière. Menacé d'être immédiatement mis en prison, Destombes se jeta alors sur les agents, et les frappa avec tout ce que sa main put rencontrer. Ce n'est qu'a-près une lutte d'un quart d'heure que 'on put s'en rendre maitre et le conduire, enchaîne, ou poste de sûrete. D-stombes est belge; il est âgé de 25 aus.

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux personnes sortant du théâtre, et passaut rue du Grand Chemin, furent acco-tées par un individu qui, se disant agent de police, prétendit avoir reçu ordre de les conduire au dépôt. « Au pom de la loi, je vous arrête, » s'ecria-t-il tout à conp; mais on remarqua que sa voix tremblait quelque peu et que la cause de son émotion n'élait autre que la grande quantité de hoisson absorbée pendant toute la journée. Comme il faisait néanmoins mine d'essayer de la force, une des deux personnes arrêlées se mit à appeler et deux sergents de ville en tournée de nait se ficent expliquer l'affaire. Note e homme lat reconnu pour ètre un sieur Vanorde Joseph, tisserand, demeurant rue du Parc, et on le conduisit au violon. Son cas est plus grave qu'il ne le pense.

Il paraît que les directeurs départementaux des postes viennent d'être invités à étudier la mise en pratique, sur tous les points où la pessibilité et l'unitéen seront reconques, d'un système de transmission rapide des correspondances originaires ou à destination des communes ruroles situées à proximité de stations de chemin de fer.

Ce système consiste, d'une part, à faire transporter par les courriers convoyeurs les correspondances à dis'ribuer jusqu'aux gares les plus rapprochees des con munes destinataires, cù elles sont remises aux facteurs, dont la résidence est transportée dans ces communes et qui en opèrent immédiatement la livratson à domicile; et, d'autre part, d'utiliser ces mêmes courriers pour recueillir sur leur parcours, des mains des facteurs, les correspondances extraites des boîtes rurales, de mamère à les faire parvenir sans retaid aux bureaux chargés d'y donner cours.

Cette excellente mesure accélérera notablement, tant à l'arrivée qu'au départ, les corre pondances d'un grand nombre de localités peu favorisées jusqu'a ce jour su point de vue postal.